



*Syndicat Autonome National des
Experts de l'Éducation Routière
et de la Sécurité Routière*
Syndicat affilié à l'UNSA

DECLARATION LIMINAIRE

Conseil Supérieur de l'Éducation Routière

Le 27 septembre 2022

Madame la Déléguée, Monsieur l'adjoint à la Déléguée,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer votre arrivée, Madame la Déléguée ainsi que celle de Madame BACHELIER à la tête de la sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire. Notre syndicat tient dorénavant à vous assurer, Madame, de notre volonté d'avoir, avec vous, un dialogue nourri et constructif dans l'intérêt des agents, IPCSR et DPCSR, et de leurs professions.

Madame, je tiens à vous faire part de l'inquiétude des Inspecteurs et Délégués quant à l'épreuve théorique générale.

En 2014, afin de réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire, le ministre de l'Intérieur, avec l'objectif de produire plus de places d'examen, a décidé d'externaliser la mission ETG alors mise en oeuvre par les IPCSR, fonctionnaires d'État et de confier cette mission au secteur privé, à des opérateurs agréés.

La privatisation, l'externalisation était la solution pour produire plus de places d'examen. Certains ont même été jusqu'à dire qu'il fallait remettre les Inspecteurs au travail ! C'est d'ailleurs ceux-là même qui aujourd'hui se plaignent que leurs élèves se sont détournés de l'enseignement traditionnel et ont déserté leurs salles d'enseignement du code de la route et peinent maintenant à promouvoir l'enseignement à distance, à vendre des prépa-codes.

L'externalisation de l'ETG a été effective en 2016.

Cette réforme voulait un permis moins cher et réduire les délais. Moins cher, vraiment ? 30 euros par passage d'examen alors que l'épreuve était gratuite avec les Inspecteurs du permis de conduire...

Et que penser de l'effondrement du taux de réussite à cette épreuve qui est passée de 71,48 % en 2015 à 50,5 % en 2019 ?

C'est près de 21 points de perdus, en 4 ans ! Pour un examen national que passe en majorité notre jeunesse, c'est catastrophique !

Cela sans compter la fraude massive constatée par tous, les IPCSR, les DPCSR, les enseignants et même vos services !

Le seul succès de cette privatisation est commercial, ce au détriment de nos concitoyens et de la sécurité sur nos routes.

Le bilan de cette réforme démontre bien que seul le service public gratuit, partout sur l'ensemble du territoire, pour tous, avec des agents de l'État, des fonctionnaires, les IPCSR, est garant de l'équité de traitement des candidats et du sérieux quant au déroulement et la probité des épreuves.

Tous les jours, les IPCSR constatent que leurs candidats ont de plus en plus de mal, à non seulement connaître la réglementation, mais même, à déchiffrer les panneaux de signalisation ou les marquages au sol... Ce constat est très souvent, quelque soit le département, partagé avec les enseignants.

Les candidats ne se forment plus, ou insuffisamment, et passent l'examen tant bien que mal, sans être épaulés, formés, guidés par un professionnel de l'enseignement.

La fraude semble.... NON, la fraude est massive!

L'on ne dénombre plus les candidats non francophones qui réussissent l'ETG avec seulement 2 ou 3 fautes sans passer l'épreuve avec un traducteur !

Les substitutions d'identité avec ou sans la complicité du „surveillant“ sont monnaie courante.

Une fois de plus, l'État a externalisé, privatisé une mission pour économiser „du temps de travail“ de ses agents sans prévoir le nécessaire contrôle de l'activité de ces sociétés privées, les opérateurs agréés.

La fraude est avérée et organisée. Malgré cela, la lutte contre ce fléau est bien en deçà de ce qu'il faudrait pour, sans même l'éradiquer, tout au moins la réduire.

Ce n'est pas la création, au sein de la DSR d'une cellule anti-fraude et de demander aux Délégués, chefs de bureau éducation routière de mener des enquêtes ponctuelles, qui va permettre de rétablir la situation.

Recevoir un éventuel fraudeur, en entretien contradictoire, pour essayer de le confondre, est particulièrement chronophage pour les DPCSR. Ils n'ont pas bénéficié de formation et du point de vue juridique n'ont aucune légitimité à entendre un "suspect".

Pour le SANEER, il est grand temps que des actions, sur la durée, soient mises en oeuvre pour démanteler les réseaux et confondre leurs complices, de retirer ou suspendre les agréments des opérateurs agréés impliqués au niveau national. En effet, leurs directions ne doivent pas se dédouaner des délits commis dans les salles d'examen ETG où qu'ils se situent sur le territoire national. Il nous semble aussi fondamental, de remettre l'enseignement dit théorique au coeur de la formation à la conduite automobile.

Le SANEER vous demande de lui communiquer le plan d'action que vous envisagez pour éradiquer la fraude à l'ETG et de promouvoir auprès du ministre, le nécessaire retour de l'enseignement du code de la route au sein des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

Je vous demande de bien vouloir annexer cette déclaration au relevé de conclusions de ce groupe de travail.

Je vous remercie de votre attention.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

